

Je confirme mon admission

Tu as été admis dans ta formation, félicitations !



Dès que ton université d'origine aura annoncé officiellement ta nomination à l'**UMLP**, tu recevras un e-mail de la **Direction des Relations Européennes Internationales et de la Francophonie (DREIF)** dans lequel tu devras créer un compte **Mobility Online** afin de t'identifier, de compléter un formulaire en ligne et de déposer les documents obligatoires.



Il te faut maintenant accepter/confirmer/valider ton admission sur la plateforme via laquelle tu as candidaté (Parcoursup, Monmaster, Études en France, eCandidat, etc.).

Garde précieusement l'attestation d'admission que tu recevras après confirmation de ton admission. Elle te servira pour toutes les démarches administratives qui suivront.

En parallèle, crée ton compte sur le site :

→ messervices.etudiant.gouv.fr

Ce qui te permettra d'obtenir ton **numéro INE** qui te suivra et te servira tout au long de tes études, et qui est nécessaire pour louer un logement au Crous.

Je demande un logement



Dans le formulaire **Mobility Online**, tu as la possibilité de réserver directement une chambre en résidence universitaire. Tu indiques également la ville dans laquelle tu souhaites être logé ainsi que ta date prévisionnelle d'arrivée. Tu recevras ensuite un e-mail t'invitant à créer ton dossier Mes Services Étudiants pour obtenir ton **INE** :

→ messervices.etudiant.gouv.fr

Le Crous te contactera par la suite pour compléter ton dossier logement.

→ crous.fr



Tu devras alors fournir :

- Une pièce d'identité,
- Ta lettre d'acceptation,
- Une assurance habitation,
- Une garantie logement **Visale** ou **SmartGarant** si tu as plus de 30 ans,
- Si tu es extra-européen, tu devras également fournir une copie de ton visa.



Trouver un logement est une étape essentielle dans la préparation de ton arrivée à l'université, mais cela peut s'avérer être un défi.

Il est donc nécessaire d'anticiper un maximum les démarches, de se renseigner sur le coût moyen des loyers afin d'adapter ton budget. Il est également important d'avoir en tête que l'admission à l'**UMLP** ne signifie pas qu'un logement te sera attribué.



Attention

Il est important de garder à l'esprit que le nombre de logement en résidences universitaires est très limité.



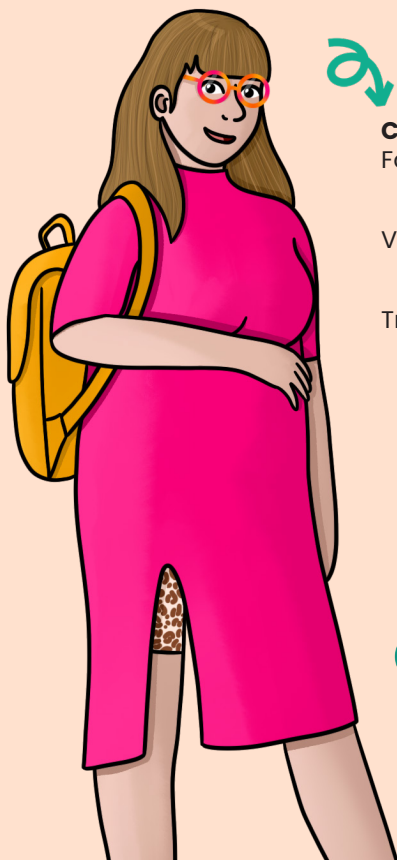
Résidences universitaires du Crous

Étudiant dans les masters internationaux (enseignés en anglais)

Tu peux faire une demande lors de ton admission à la référente des masters internationaux.

Étudiants internationaux hors masters internationaux

Tu peux faire une demande une fois que les étudiants boursiers ont eu leurs logements, à la seconde ou troisième vague soit début juillet.



Comment faire ?

Fais ton Dossier Social Étudiant (DSE) :

→ [Télécharge le guide](#)

Visite le site :

→ etudiant.gouv.fr

Trouve un logement en résidence Crous :

→ trouverunlogement.lescrous.fr



Info

Le Crous est un organisme public qui a pour rôle de favoriser l'**amélioration des conditions de vie des étudiants**, au quotidien, pour leur garantir les meilleures chances de réussite.



Bon à savoir

Il existe de nombreuses résidences étudiantes privées, n'hésites pas à te renseigner.

Parc privé : chez un particulier

Le bon coin : site de petites annonces

→ [leboncoin.fr](https://www.leboncoin.fr)

Lokaviz : Plateforme du Crous où l'on retrouve des logements de particulier

→ [lokaviz.fr](https://www.lokaviz.fr)

Se loger : site de petites annonces

→ [seloger.com](https://www.seloger.com)



Astuces

Regarde aussi les groupes Facebook locaux ("Colocations VILLE", "Étudiants UMLP", etc.).

Documents à préparer

Pour louer un logement, les propriétaires demandent souvent :

- Une pièce d'identité,
- Une attestation d'inscription ou de préinscription,
- Un justificatif de ressources (ou celui d'un garant),
- Un **RIB**.

Garant

Si tu n'as pas de garant en France :

Moins de 30 ans

Tu peux demander la garantie **Visale**, un dispositif gratuit de l'État.

→ [visale.fr](https://www.visale.fr)

Plus de 30 ans

Tu peux demander la garantie **Smartgarant**.

→ [smart-garant.com](https://www.smart-garant.com)



Astuces

Le Crous a un partenariat avec **Visale**. Pour tout autre garant, comme **Smartgarant**, tu dois t'assurer avec le Crous qu'il est accepté.



ATTENTION ARNAQUES !

- Ne verse aucune somme d'argent avant la signature d'un bail officiel,
- Vérifie toujours que le logement existe (photos cohérentes, adresse précise, contact vérifiable, etc.),
- Méfie-toi des annonces trop attractives ou des demandes de paiement par Western Union.